

## Objectifs

L'étude comporte 2 volets :

### Volet épidémiologique (durée 6 mois)

**Surveillance locale** : fournir aux établissements de santé (ES) des outils standardisés d'autosurveillance, leur permettant de mesurer et suivre simplement leur incidence des ICD.

**Surveillance nationale** : estimer l'incidence nationale des ICD afin de décrire leurs caractéristiques (origine, sévérité) et de disposer de données de référence françaises, en dehors de toute situation épidémique.

### Volet microbiologique (durée 1 mois)

Caractériser les souches responsables d'infection et évaluer leur diffusion sur le territoire.

**Volet optionnel** dépendant des capacités de laboratoire de l'établissement de santé à isoler *C. difficile* en culture.

## Méthodes

- **Inclusion de tous les nouveaux cas d'ICD**
- **Recueil de quelques variables simples**, dans un souci de limitation de la charge de travail des ES, uniquement pour les patients infectés (estimés à 1 dizaine de cas par mois pour un hôpital de 300 lits) et concernant :
  - le patient (nom, prénom, âge, sexe, date de naissance) ;
  - l'ES (date d'admission, service, date de sortie) ;
  - l'ICD (origine nosocomiale/communautaire, sévérité +/- suivi à 30 jours selon les informations disponibles, recherche de toxine, +/- culture des selles).
- **Transmission mensuelle de données agrégées seulement** (nombre de cas diagnostiqués, nombre de journées d'hospitalisation, fourni par l'administration de l'ES)
- **Données individuelles (patients) conservées par l'ES**
- **Optionnel : envoi des souches de *C. difficile* isolées lors du 1er mois d'inclusion** au laboratoire *C. difficile* associé au CNR des bactéries anaérobies et du botulisme (maximum 10 souches par établissement, si moins de 3 souches à l'issue du 1er mois, envoyer les souches du 2ème mois d'inclusion)

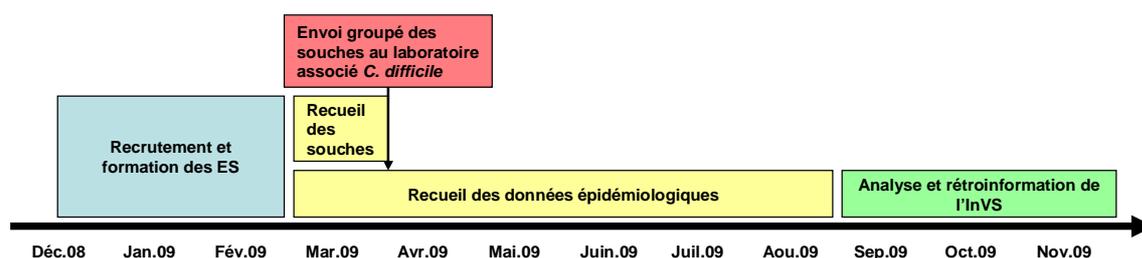
## Cible

- **Volet épidémiologique** : Tout ES volontaire disposant des capacités de laboratoires pour la recherche des toxines de *C. difficile* dans les selles (trousse immuno-enzymatique, test de cytotoxicité, PCR)
- **Volet microbiologique** : Tout ES volontaire disposant des capacités de laboratoires pour la recherche des toxines de *C. difficile* dans les selles (trousse immuno-enzymatique, test de cytotoxicité, PCR) et pour l'isolement de *C. difficile* en culture.

### Exclusion :

- des Etablissements d'Hébergements pour Personnes Agées (EHPA, EHPAD) ;
- des ES ne disposant pas des capacités de laboratoire pour la recherche des toxines de *C. difficile* dans les selles ;
- des services de court séjour de moins de 24 heures : services de psychiatrie, SAU (Service d'Accueil des Urgences), HDJ (Hospitalisation de Jour) ; et des services de HAD (Hospitalisation à domicile).

## Calendrier



## A qui s'adresser ?

### INFORMATION SUR LE PROTOCOLE RECRUTEMENT DES ETABLISSEMENTS DE SANTE Protocole disponible sur le site : <http://www.invs.sante.fr/raisin>

Cclin (à compléter): .....

.....

.....

Adresse : .....

.....

.....

Tel : .....

Email : .....

### INFORMATIONS SUR LES TECHNIQUES DE LABORATOIRE ET SUR LE VOLET MICROBIOLOGIQUE

Laboratoire « *C. difficile* »  
associé au CNR des bactéries anaérobies et du botulisme  
Laboratoire de Microbiologie, Hôpital Saint-Antoine,  
184 rue du faubourg Saint-Antoine, 75012 Paris  
F. Barbut (01 49 28 30 08) - C. Eckert (01 40 01 14 63)

### COORDINATION NATIONALE DE L'ETUDE, ANIMATION, RECUEIL ET VALIDATION DES DONNEES, SUPPORT TECHNIQUE POUR L'UTILISATION DES OUTILS

Institut de Veille Sanitaire,  
Département des Maladies Infectieuses  
Unité Infections Nosocomiales et Résistance aux Antibiotiques  
12 rue du Val d'Osne - 94415 Saint-Maurice Cedex  
**Personnes chargées du dossier** : L. Bouraoui, C. Tarnaud, B. Coignard  
**Tél.** : 01 41 79 67 34 **Fax** : 01 41 79 68 02  
**Courriel** : [icdrain2009@invs.sante.fr](mailto:icdrain2009@invs.sante.fr)

## Rappels

- Cette étude ne se substitue pas au signalement réglementaire des ICD.
- Mise en conformité avec la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 :
  - les ES participant déjà à un réseau de surveillance Cclin sont couverts par la déclaration normale CNIL réalisée à cette occasion : pas de nouvelle déclaration nécessaire,
  - les ES ne participant à aucun réseau de surveillance Cclin doivent faire une déclaration normale CNIL en utilisant le modèle pré-rempli fourni par l'InVS.

